

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Décembre 1875.

A l'occasion du Jour de l'An, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas demain.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier jeudi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de résolution relatif à la prorogation de l'Assemblée nationale et à la fixation de son ordre du jour.

M. Paris, rapporteur, dit que la commission maintient les dates déjà indiquées pour les élections des sénateurs et des députés ; elle propose de maintenir à l'ordre du jour le projet de loi sur les sucres et les projets de loi sur les chemins de fer et de clore les travaux de l'Assemblée demain 31 décembre au soir.

Le projet de loi relatif à divers chemins de fer ne viendrait en discussion que si le temps le permet.

M. Audren de Kerdrel combat ces conclusions ; il ne faut pas fixer une date de prorogation avant d'avoir épuisé les travaux nécessaires, il importe à l'Assemblée de bien finir.

L'honorable membre demande donc à l'Assemblée de se borner à déterminer l'ordre du jour.

M. le président explique que l'Assemblée n'aura à se prononcer sur la date de la prorogation qu'après le vote relatif à la fixation de l'ordre du jour.

Le projet relatif aux chemins de fer de l'Est est mis à l'ordre du jour.

Le projet relatif aux chemins de fer de l'Ouest est mis à l'ordre du jour.

Le projet de loi relatif à divers chemins de fer du Nord est mis à l'ordre du jour.

M. le marquis de Valons demande le maintien à l'ordre du jour du projet de loi relatif à l'augmentation de traitement des desservants.

M. Léon Say, ministre des finances, dit qu'il croit pouvoir comprendre dans les propositions du budget de 1877 un crédit qui donnerait satisfaction à cette demande, sans prendre cependant d'engagement formel.

M. le marquis de Valons retire sa proposition.

M. Audren de Kerdrel, en l'absence de M. le ministre de la marine, demande la mise à l'ordre du jour de diverses propositions intéressantes l'armée et la marine.

Ces propositions sont mises à l'ordre du jour.

M. le comte de Bastard demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif à la cession de l'arsenal de la ville de Lille.

Le projet est mis à l'ordre du jour. Aucune autre proposition ne sera soumise à l'Assemblée nationale.

L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> est adopté.

Art. 2. L'Assemblée nationale se proroge à partir du 31 décembre au soir jusqu'au 8 mars 1876.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, demande qu'il soit entendu que la prorogation n'aura lieu qu'autant que les projets à l'ordre du jour auront été votés. Ces projets touchent à des intérêts considérables.

M. Paris, rapporteur, dit que la commission espère que les projets pourront être votés demain, mais le vote des divers chemins de fer est subordonné à la date de la prorogation.

M. Malarre insiste pour que l'Assemblée fasse les affaires du pays avant de se séparer et propose un amendement tendant à ce que l'Assemblée siège, s'il y a lieu, les 3 et 4 janvier.

M. Audren de Kerdrel dit que la meilleure manière de trancher la question est de voter sur l'art. 2.

M. le ministre des travaux publics dépose un amendement tendant à ce que l'Assemblée nationale se proroge après l'épuisement de l'ordre du jour qui vient d'être fixé.

M. Lepère dit que la commission a accepté l'ordre du jour qui vient d'être fixé, à la condition que la prorogation aurait lieu au plus tard le 31 décembre au soir.

L'amendement de M. le ministre des travaux publics est mis aux voix et, à la majorité de 362 voix contre 332 sur 694 votants, est adopté.

L'article 3, relatif à la commission de permanence, est adopté ainsi que l'article 4 qui proroge les pouvoirs du bureau jusqu'au 8 mars 1876.

L'ensemble du projet de résolution est adopté. (La séance continue.)

## Chronique générale.

Les séances se suivent et ne se ressemblent pas, fort heureusement. Avant-hier, le projet de loi sur la presse a été discuté, sinon sans passion, du moins sans gros mots ; on ne s'est rien jeté à la tête. Tout a été calme, excepté peut-être M. le vice-président du conseil qui, après le vote de l'amendement de M. le baron de Janzé, semblait assez agité.

Plusieurs membres du centre droit prétendaient même que mieux valait rejeter la loi tout entière que de l'accepter avec cet amendement.

Quelques-uns, à idées fertiles et ingénieuses, indiquaient un moyen de détourner les effets nuisibles de l'adoption de l'amendement. Ce serait tout simplement de fermer tous les kiosques et de retirer toutes les autorisations délivrées aux marchands de journaux : reste à trouver l'emploi que l'on ferait des kiosques des boulevards. On pourrait les louer à des marchands de marrons, produits qui, jusqu'à présent du moins, n'ont pas fourni d'aliments au péril social.

A propos du pointage habituel qui a lieu, maintenant, à chaque scrutin important, on faisait cette singulière remarque, que cette opération, tout en modifiant les chiffres des votes exprimés, n'a jamais modifié le résultat du scrutin ; lorsque la majorité semble acquise, après un premier examen, pour ou contre, elle reste la même, l'écart des voix seul est modifié.

C'est un problème qui peut intéresser les mathématiciens politiques.

Mais, tandis que les députés sont retenus à Versailles, les candidats sénatoriaux et législatifs font leurs visites à leurs électeurs ; il est à craindre que les honorables qui aspirent à une réélection n'arrivent trop tard dans leurs départements.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport sur les travaux de la commission

des grâces. Ce rapport contient des détails très-intéressants.

La commission des grâces se compose de 45 membres, elle a été nommée en séance publique les 21 et 22 juin 1871 ; elle a tenu 246 séances ; 6,504 affaires ont été soumises à son examen, et 2,052 ont obtenu soit des commutations, soit des remises partielles ou totales de leur peine.

Le rapport de la commission des grâces est signé par MM. Martel et Félix Voisin.

L'Assemblée, après le discours de M. Buffet, a rejeté, par 377 voix contre 329, la proposition de la gauche de lever l'état de siège dans toute la France.

Par 284 voix contre 273, elle a adopté le maintien de l'état de siège dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, demandé par le gouvernement.

M. Buffet avait déclaré que, d'accord avec le gouverneur de l'Algérie, le gouvernement acceptait la levée de l'état de siège à Alger.

L'ensemble de la loi concernant la presse et l'état de siège a été adopté ensuite à la presque-unanimité.

Ainsi que viennent de le faire M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, M. le duc de Nemours et M. le duc de Chartres ont repoussé déjà les instances qui avaient été faites, auprès d'eux, pour les décider à entrer dans les Assemblées délibérantes.

Les princes d'Orléans semblent donc avoir pris la résolution de rester absolument en dehors des débats parlementaires.

L'Univers fait remarquer que l'on chercherait vainement dans l'une ou l'autre lettre des princes d'Orléans « un témoignage » probant des sentiments qu'ils nourrissent » à l'endroit de la République.

A propos du projet prêté à M. Thiers par M. Ganesco de poser sa candidature dans plusieurs circonscriptions pour la Chambre des députés, et de donner sa démission de sénateur pour jouer un rôle plus actif à la deuxième Chambre, l'Univers demandait si un sénateur pouvait poser sa candidature pour la députation. Les Tablettes d'un Spectateur répondent :

« Oui, pourvu que le sénateur opte en temps voulu pour le mandat de député. De cette façon, M. Thiers consentira à se laisser élire sénateur par Belfort, par Belfort seulement, et cependant il n'ira pas siéger sur les bancs des sénateurs. »

C'est résoudre la question par la question, dit l'Univers.

Nous reconnaissons, du reste, que la constitution du 25 février et ses lois complémentaires, n'ayant pas prévu le cas, n'ont établi aucune incompatibilité entre le mandat sénatorial et la candidature à la députation. M. Thiers pourrait profiter de cette omission, qu'explique la précipitation avec laquelle a été faite la constitution du 25 février ; mais ce n'en est pas moins une anomalie.

Le simple bon sens suffit d'ailleurs pour indiquer qu'un sénateur ne peut pas et ne doit pas être éligible à la députation. Qu'ar-

riverait-il en effet s'il prenait fantaisie à deux cents sénateurs de se faire élire députés à l'exemple de M. Thiers ? Une des deux Chambres ne pourrait pas se constituer.

Pendant que la Chambre est encore réunie, le gouvernement devrait aviser et réparer une des nombreuses lacunes de la constitution improvisée du 25 février.

Comme nous l'avons déjà dit, une « réunion ouvrière » s'est tenue à Montmartre ; le Rappel en a donné un compte-rendu enthousiaste. La question d'une candidature ouvrière pour le Sénat, soulevée par la feuille hugolâtre, a été tranchée dans un sens affirmatif. Quoique plusieurs notabilités radicales, comme les citoyens Lockroy, Lefèvre, Yves Guyot, Lacroix, etc., fussent présentes, la présidence avait été déferée au citoyen Fusillier, ouvrier fleuriste.

Un rapport a été présenté par le « bureau consultatif » chargé de recevoir les adhésions à la candidature ouvrière ; ce bureau proposait divers ouvriers : c'est le citoyen Godfrin, ouvrier tailleur, qui l'a emporté par 99 voix sur le citoyen Habay, ouvrier cordonnier, et Lancelot, ouvrier mécanicien, qui ont eu 26 et 25 voix. Ce choix indique un progrès démocratique ; en 1848, les ouvriers tailleurs, cordonniers et autres, qui travaillent directement pour le corps, avaient été écartés.

## MANIFESTE DU CENTRE GAUCHE.

Messieurs,

Au moment de nous séparer pour comparaître devant le pays, il ne vous semblera pas inopportun de jeter un regard en arrière sur la route parcourue, surtout si, comme nous le pensons, ce retour sur notre conduite passée nous trace clairement nos devoirs pour l'avenir.

Il est, en effet, des actes qui équivalent à des engagements, parce qu'ils supposent des desseins suivis, de longs efforts, des conséquences toujours lentes à se produire. Les nôtres ont eu éminemment ce caractère, et il nous suffira au besoin de dire ce que nous avons fait pour déterminer ce qu'il nous reste à faire.

La responsabilité que nous devons assumer devant le pays se résume essentiellement dans l'œuvre que l'Assemblée nationale vient d'accomplir en nous donnant une Constitution. Nous sommes heureux de reconnaître la part considérable qui revient à nos collègues de toute opinion dans une tâche où ils ont apporté tant d'abnégation et de sagesse politique ; mais il nous est permis de rappeler que c'est avant tout à la persévérante initiative du centre gauche que cette cause a dû son triomphe.

Vous vous en souvenez, messieurs, lorsque, après une défaite qui ne fut pas sans gloire, nous reprîmes ce programme constitutionnel comme un drapeau qu'on relève sur le champ de bataille, les circonstances n'étaient guère de nature à nous donner confiance.

C'était pour avoir entrepris cette tâche avant le temps, disait-on, que M. Thiers avait dû abandonner un pouvoir qu'il avait illustré par d'immortels services. Ce premier effort, pour substituer le règne de la loi à un pacte déchiré par les partis, était dénoncé comme un attentat contre leur liberté, et les auteurs de cette généreuse tentative expiaient le tort d'avoir eu trop tôt raison par une re-

traite volontaire, à laquelle on n'a pu reprocher qu'un excès de désintéressement.

Nous eûmes alors le spectacle, peut-être unique dans l'histoire, non d'un parti, mais de trois partis au pouvoir.

Ces trois partis, qui n'avaient pour mot d'ordre que des haines communes, et qui, toujours d'accord pour tout empêcher, ne l'étaient jamais pour agir, s'efforçaient d'ériger cette impuissance même en système de gouvernement, comme si l'on pouvait gouverner avec des négations; ils en faisaient une sorte de dogme qu'ils décoraient du nom de politique conservatrice.

C'est au milieu de ce cahos d'idées et de volontés discordantes, de cette espèce d'anarchie légale qui visait à se perpétuer indéfiniment sous des formes provisoires, que vous avez entrepris de rendre à ce pays inquiet, troublé, sans lendemain, le calme, la sécurité, et cette paix profonde que des institutions définitives pouvaient seules lui assurer.

Arrêtés par des obstacles de tout genre, en butte tantôt aux accusations de ceux qui vous refusaient jusqu'au droit de constituer, tantôt aux ironies de ceux qui vous enviaient secrètement vos espérances, vous avez opposé à toutes les attaques une constante modération; et il y avait de votre part quelque mérite à être modérés dans la défaite, lorsque vos adversaires l'étaient si peu dans la victoire.

Sans fanatisme pour aucune forme de gouvernement, républicains de raison, selon une parole célèbre, parce que ce régime vous semblait le seul possible, du jour où vous avez jugé la République nécessaire, vous l'avez voulue irréprochable.

Vous vous êtes attachés à la montrer au pays étroitement liée aux intérêts conservateurs, ne séparant jamais ni la démocratie de la liberté, ni la liberté de l'ordre.

Vous avez répudié avec énergie les traditions trop fameuses qui la rendaient un épouvantail pour les esprits sages; vous avez réclamé une République libérale, éclairée, tolérante, ouverte à tous; vous avez voulu qu'elle fondât désormais ses titres sur les services qu'elle peut rendre en offrant plus de garanties à tous les droits, plus de protection à tous les intérêts.

Vous avez entouré d'un respect invariable l'autorité présidentielle du maréchal de Mac-Mahon, la seule qui eût été constituée, assurés de retrouver toujours intact dans ses mains le dépôt qui avait été confié à son honneur.

A l'encontre d'hommes d'Etat qui n'ont apporté au pouvoir que des vues et des passions de parti, vous vous êtes efforcés d'agir et de parler dans l'opposition en hommes de gouvernement. Vous avez mieux fait que de vous parer du nom de conservateurs: quand d'autres se montraient surtout soucieux d'en revendiquer le titre, vous en avez pratiqué les maximes. La conservation sociale n'a jamais été à vos yeux la doctrine de l'immobilité.

Vous l'avez comprise comme un principe d'action, vous avez vu en elle cette force progressive qui est la loi même de la vie, vous souvenant que, dans les sociétés comme dans la nature, tout ce qui ne tend pas à se développer est condamné à dépérir.

Dans un pays dont le gouvernement venait de disparaître au milieu d'une épouvantable catastrophe, le premier acte de conservation était, selon vous, d'en fonder un nouveau; c'était d'assurer l'avenir, de créer un ordre légal, de pacifier les esprits, de faire, en un mot, une Constitution.

Voilà, messieurs, le devoir clair, pressant, inexorable, que vous n'avez cessé de rappeler à ceux qui conservaient l'espoir de disposer de la nation sans son aveu ou de la diriger à son insu vers un but occulte.

Ce que vous avez voulu, vous l'avez fait, grâce au puissant concours que vous ont prêté vos collègues des gauches, et ces hommes de toute origine qui ont préféré leur patrie à leur parti. A ces gages éclatants de prudence, de fermeté, de désintéressement, le pays reconnaît en vous le vrai parti conservateur, si les hommes doivent être jugés, non pas d'après leurs paroles, mais d'après leurs actes.

Cette constitution, qui a été le fruit tardif de tant d'efforts, et qu'il a fallu en quelque sorte arracher pièce à pièce aux hésitations d'une Assemblée défiante et divisée, elle porte dans quelques-unes de ses dispositions l'empreinte des transactions dont elle a été le prix, et il est trop facile d'en critiquer les imperfections.

Mais, nous l'avons trop souvent oublié en France, le difficile problème qui a pour objet de fixer les institutions d'un peuple ne consiste pas à faire une œuvre qui soit théoriquement sans défauts, il consiste bien plutôt à trouver le pacte qui procure dans la mesure la plus large l'accord et l'harmonie des volontés.

Ce ne sont pas des qualités esthétiques qui font durer une Constitution, ce sont les droits qu'elle consacre et les intérêts qu'elle protège. Il importe assez peu que les logiciens soient mécontents, pourvu que la nation se déclare satisfaite.

Si nous avons tenu à vous rappeler ces faits, ce n'est point pour y chercher un sujet de vaines récriminations ou une occasion de nous applaudir nous-mêmes; c'est parce qu'ils nous tracent, suivant nous, notre ligne de conduite pour l'avenir, et particulièrement dans la période électorale qui est à la veille de s'ouvrir.

Vous avez beaucoup fait, messieurs; mais est-ce à dire que vous n'avez plus qu'à assister en spectateurs paisibles à l'épreuve qui se prépare? Loin de vous cette illusion. Votre tâche n'est pas finie; elle commence. Il vous reste maintenant à défendre votre ouvrage. Vous avez à faire vivre cette Constitution qui n'a pas encore reçu la ratification de l'expérience, la seule décisive.

Pendant longtemps vous aurez à la protéger contre les attaques de ses ennemis, et peut-être aussi contre les impatiences d'amis trop ardents ou trop aventureux. On ne vous l'a pas caché: c'est à cette épreuve qu'on vous attend.

Vous avez trouvé, on en convient, une majorité pour la voter, mais on vous a plus d'une fois mis au défi d'en trouver une pour la maintenir et la faire fonctionner.

Eh bien, messieurs, ce défi vous indique suffisamment ce qu'il vous reste à faire.

Vous pourriez y répondre en montrant dans la Chambre actuelle tous les éléments de cette majorité, qui se défendrait d'elle-même, si l'on n'avait pris à tâche de la disperser et de la dissoudre. Mais au moment de vous présenter devant vos électeurs, vous auriez mauvaise grâce à vous plaindre d'une pareille accusation, car ce sont eux qui vont se charger d'y répondre pour vous.

Cette majorité qu'on vous conteste en affichant l'étrange prétention de soutenir une Constitution avec le concours exclusif de ses ennemis, le pays va vous la donner; elle est là qui se presse à la porte des deux Chambres.

Tendez-lui la main, messieurs. Parlez hardiment à cette nation que vous n'avez jamais flattée, mais que vous n'avez pas non plus traitée en suspecte! On vous demande votre programme, le voilà tout entier en un seul mot.

Votre programme, c'est la formation de cette majorité nouvelle fondée sur le respect de la loi, c'est la consolidation de la République que vous avez décrétée, c'est l'avènement d'un grand parti constitutionnel et national qui emporte enfin toutes nos divisions intestines dans un large courant d'opinion.

Ce programme, il sera demain celui de tous les hommes qui veulent une patrie grande, libre, prospère, et la France les comprendra mieux que les savantes énigmes qu'on lui donne à déchiffrer. A la stérile coalition des dépités et des rancunes, opposons une politique de concorde et d'union.

C'est à l'esprit de conciliation que nous avons dû la victoire, c'est à lui que nous demanderons la force et la durée. Nous avons appris par plus d'une expérience à respecter dans nos adversaires de la veille nos alliés du lendemain; ne leur rendons jamais la conversion trop difficile, et laissons-leur toujours la possibilité de venir à nous avec honneur.

C'est à ces conditions, messieurs, mais à ces conditions seulement, que vous pouvez espérer donner à votre œuvre la double consécration du temps et de l'adhésion nationale.

Si vous êtes fermement résolus à ne jamais vous départir de cette règle de conduite, vous aurez mérité le succès, ce qui est un bon moyen de l'obtenir, et vous pouvez, dès aujourd'hui, sans trop de présomption, inscrire sur votre drapeau cette vieille devise: *Nous maintiendrons!*

Bardoux, président, Lanfrey, Krantz, vice-présidents, Gailly, questeur.

Bertauld, Casimir Périer, Christophle, Cor-

dier, Corne, Feray, Gauthier de Rumilly, Laboulaye, Léon de Maleville, comte Rampon, Ricard, anciens présidents.

Béranger, Bethmont, Buée, colonel de Chadois, Lenoël, Leroux, Lacaze, de Marcère, amiral Jaurès, Max Richard, Robert de Massy, Ernest Picard, Schérer, anciens vice-présidents.

Félix Renaud, Paul de Rémusat, secrétaires.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LE PREMIER JOUR DE L'AN.

Encore une année de passée! encore une année nouvelle!

Que nous réserve 4876 faisant place à 4875?

Les pressentiments ne s'expliquent pas et échappent à l'analyse.

Après la pluie, le beau temps. Après l'orage et la tempête, le calme et le repos de la nature. Les lois qui régissent l'humanité ne sont-elles pas les mêmes que celles qui régissent l'univers?

Malgré les dires de certaines gens, malgré les efforts qu'ils tentent pour prouver une chose impossible, il n'en demeure pas moins évident, pour toute personne saine d'esprit, que nous nous agitons ici-bas, non poussés par notre volonté propre, mais courbés par celle d'un maître souverain:

Celui qui met un frein à la fureur des flots  
Sait aussi des méchants arrêter les complots,

a dit Racine; ne nous laissons donc pas dominer par de vagues terreurs et entraîner à des alarmes trop vives.

Pour moi, cher lecteur, je viens causer avec vous le cœur plein de sérénité. Je vous entretiendrai, si vous le voulez bien, du grand sujet d'actualité, des *étrennes*. Je vous parlerai de ce jour qui fait la joie, le bonheur des enfants, la préoccupation des parents, la fatigue et l'ennui du plus grand nombre.

Nonius Marcellus donne l'origine du mot *étrennes*.

Selon lui, cette origine remonterait au temps des Romains, à celui de Tatiüs, roi des Sabins, qui régnait dans Rome conjointement avec Romulus.

Ce roi, ayant regardé comme un bon augure le cadeau qu'on lui fit, le premier jour de l'an, de quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenua*, déesse de la force, autorisa cette coutume dans la suite et donna à ses présents le nom de *Strenna*.

Les premières *étrennes* offertes furent du miel, des figues et des dattes enveloppées dans de minces feuilles d'or. On témoignait ainsi à ses amis qu'on leur souhaitait une vie douce et agréable. Les clients — c'est-à-dire ceux qui vivaient sous la protection des grands — joignaient à ces présents une petite pièce de monnaie.

Les historiens enregistrent que, sous l'empire d'Auguste, le sénat, les chevaliers et le peuple présentaient des *étrennes* à l'empereur. Ces *étrennes* se composaient d'une livre d'or, dont la valeur, au dire de Gronovius, était de 72 sols d'or. En l'absence du chef de l'Etat, les dons étaient déposés au Capitole. On en employait le produit à acheter les statues de quelques divinités, l'empereur ne voulant point appliquer à son profit les libéralités de ses sujets.

Tibère, successeur d'Auguste, désapprouva cette coutume. Il publia un édit par lequel il défendait les *étrennes* passé le premier jour de l'an. — Le peuple, auparavant, s'occupait à ces cérémonies pendant huit jours. Mais lorsqu'il revêtit la pourpre impériale, Caligula, dont l'avidité est bien connue, fit savoir au peuple qu'il lui donnait licence de reprendre les anciens usages, et qu'il accepterait les présents qu'on lui offrirait.

Claude vint ensuite. Il ne voulut pas qu'on l'importunât de dons. La coutume des *étrennes* tomba depuis lors en désuétude et ne subsista plus que chez le peuple.

Les Grecs empruntèrent aux Romains la mode des présents au renouvellement de l'année. Eux aussi prirent l'habitude de se faire réciproquement des cadeaux à ce moment.

A Rome, le premier jour de l'an était un jour de fête. Il était consacré au dieu Janus

qu'on représentait à deux visages, l'un devant et l'autre derrière, comme regardant l'année passée et saluant l'année prochaine. On faisait à cette divinité de pompeux sacrifices. On se portait en foule à la Roche Tarpéienne où elle avait des autels.

Quoique ce fût une double fête, — car les Romains avaient l'habitude de consacrer à Junon tous les premiers de chaque mois, — le peuple, néanmoins, ne demeurait pas ce jour-là dans l'inaction.

Chacun commençait à travailler à quelque chose de sa profession afin de n'être pas paresseux le reste de l'année. C'est, comme vous le voyez, cher lecteur, un salutaire exemple qui nous est légué.

Au Calendes de janvier, dit Ovide, tout le monde se souhaitait une heureuse année, et il n'était permis à personne de prononcer aucune parole de celles que l'on croyait être de mauvais augure.

Les premiers chrétiens désapprouvèrent d'abord la coutume des *étrennes*, parce qu'elle avait trait aux cérémonies du paganisme; mais quand elle n'eut plus d'autre but que d'être un témoignage d'estime ou de vénération, ils cessèrent de la condamner.

Avant que la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur fût célébrée par l'Eglise le premier janvier, cette époque, loin d'être un jour de fête pour les chrétiens, était un moment de jeûne et de pénitence.

Nous lisons dans Moreri:

« Il est fait mention, dans le deuxième concile de Tours de l'an 566, et dans le onzième concile de Tolède, tenu en 633, du jeûne des Calendes de janvier, institué contre les restes des superstitions païennes qui se faisaient en l'honneur de Janus. Ces superstitions avaient subsisté dans le christianisme même. On se déguisait en ce jour, on y faisait des festins et des bals, et on employait le temps en des divertissements profanes. Ce fut ce qui le fit changer par l'Eglise en un jour de jeûne et de pénitence. »

On voit par le deuxième concile de Tours que, ce jour-là, la messe se célébrait à deux heures après midi, pour ne rompre le jeûne que vers trois heures.

La fête de la Circoncision de Notre-Seigneur, qui s'observe actuellement dans l'Eglise romaine le premier jour de janvier, n'a commencé d'être célébrée, à cette époque, que dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en font foi plusieurs livres et manuscrits.

Cependant, quelques églises ont continué de pratiquer le jeûne du premier janvier plus longtemps.

Le premier janvier ne fut pas toujours le premier jour de l'an. En France, le commencement de l'année a souvent varié.

Sous la première race de nos rois, ce fut le premier mai, jour où l'on passait les troupes en revue.

Sous les Carolingiens, ce fut le jour de Noël, — au solstice d'hiver.

Sous la troisième race, il fut fixé au jour de Pâques.

C'est un édit de Charles IX, daté de 1564, qui a ordonné que l'année commencerait le 1<sup>er</sup> janvier.

En France, comme dans la Rome antique, on a l'habitude de s'adresser à cette époque des compliments et des souhaits.

On est prodigue de vœux et de protestations.

La plupart du temps, on ne pense pas ce que l'on dit, mais cela ne fait rien.

La politesse est chose reconnue nécessaire.

Comme les Chinois, nous savons à merveille comprendre son utilité et le parti qu'on en peut tirer.

On a coutume aussi chez nous, au renouvellement de l'année, de faire à ses proches, à ses enfants, à ses relations, des cadeaux et des dons qui entretiennent l'amitié.

Mais, avec le temps, tout, naturellement, a changé de face.

On ritait fort, aujourd'hui, de l'envoi de figues, de dattes ou de miel.

Pour le coup, si cet âge d'or reflorissait, nos marchands de cachemires, d'objets d'art et de bibelots n'auraient qu'à fermer boutique.

Mais il n'en sera rien. Nous sommes trop éloignés de la simplicité de nos bons aïeux.

Si le farouche Caton revenait sur la terre,

il aurait beau jeu de s'écrier : *O tempora !* *o mores ?* Bien moins qu'autrefois encore, sa voix serait écoutée. Plus que jamais il prêcherait dans le désert.

C'est sans doute la difficulté de donner — difficulté qui, chaque jour, s'accroît et devient de plus en plus gênante — qui arrête certaines gens et les empêche de délier à propos les cordons de leur bourse. Mais beaucoup aussi se servent de ce prétexte pour excuser une sordide avarice.

De tout temps, il y a eu des hommes qui ont à regret fouillé à l'escarcelle, et qui ont marchandé à l'artisan, au pauvre, à l'ouvrier, une obole bien méritée. Pour ceux-là, l'approche du 1<sup>er</sup> janvier est un crève-cœur. C'est un fléau, une vraie calamité.

La malice des hommes s'est exercée sur le compte de ces piètres personnages. Les épigrammes ne leur ont pas fait défaut. On pourrait en citer jusqu'à cent. Il suffit d'en rappeler une, très-spirituelle d'ailleurs, et que tout le monde assurément connaît :

Ci-gît dessous ce marbre blanc  
Le plus avare homme de Rennes,  
Qui mourut tout exprès le dernier jour de l'an,  
De peur de donner des étrennes.

M. R.

Une lettre d'un conseiller général de la Gironde, M. Guollof, dément, à la suite d'une communication officielle faite à la commission départementale du conseil général, le bruit d'après lequel M. Caillaux, ministre des travaux publics, aurait voulu imposer la fusion de la ligne des Charentes avec la ligne d'Orléans. M. Caillaux a déclaré que la fusion ne pouvait avoir lieu que sur la demande *simultanée* des deux Compagnies et après avoir pris l'avis des départements intéressés. M. le duc Decazes a de plus donné l'assurance que le gouvernement ne présenterait ni n'appuierait le projet de fusion des deux Compagnies.

A propos de la liste de candidats au Sénat que nous avons donné hier d'après le *Figaro*, voici ce que dit le *Patriote* :

« Où diable le *Figaro* puise-t-il ses informations ? Ce sont ses lecteurs qui vont être bien avancés ! »

L'*Union de l'Ouest* réplique en ces termes :

« Le *Patriote* fait mine de vouloir démentir la liste de candidats qui lui a été attribuée par le *Figaro*.

« Nous ne prétendons pas que les informations du *Figaro* soient exactes ; mais les exclamations du *Patriote* ne sont pas, non plus, une preuve décisive du contraire. »

UN FOU ASSIÉGÉ.

On écrit au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un événement qui pouvait avoir les conséquences les plus graves, vient de se passer à Saint-Aubin-de-Luigné, près-Chalonnes-sur-Loire.

« Le 26 décembre courant, la gendarmerie de Chalonnes fut prévenue que le nommé Rethoré, Jean, âgé de 43 ans, sequestré à l'asile de Sainte-Gemmes à la fin d'octobre dernier, était revenu à Saint-Aubin, où il avait son domicile avant son départ pour Sainte-Gemmes.

« Ce malheureux fou, après s'être évadé de l'asile, était en effet venu s'enfermer dans sa maison, en menaçant de mort quiconque voudrait l'en faire sortir.

« Le maréchal-des-logis, M. Barbier, et le gendarme Houdayer se rendirent aussitôt à Saint-Aubin et entreprirent le siège de la maison.

« On parlementa d'abord. M. Clain, adjoint au maire de Saint-Aubin, et qui, dans cette circonstance, a montré beaucoup de courage, essaya de persuader à Rethoré qu'il devait ouvrir sa porte, qu'on ne lui voulait pas de mal, qu'on désirait seulement causer avec lui. Rethoré ne voulut rien entendre.

« On fut obligé de faire ouvrir la porte par un serrurier. Mais cette porte ouverte, il fallait pénétrer dans la maison, et c'est ce que firent nos intrépides gendarmes.

« Au moment où le maréchal-des-logis Barbier, entrant le premier, se jeta sur Rethoré pour le saisir, celui-ci leva une hache qu'il tenait à la main et allait fendre la tête de ce brave militaire, quand heureusement le gendarme Houdayer, arrivant de son côté dans la maison avec M. Clain, opéra une

diversion qui attira l'attention du fou et permit à M. Barbier de faire dévier le coup par une poussée vigoureusement imprimée à son agresseur.

« Après cet épisode dramatique, le pauvre fou se laissa prendre sans résistance. Il fut reconduit immédiatement à Sainte-Gemmes, d'où les habitants de Saint-Aubin désirent qu'il ne revienne pas tout de suite, attendu qu'il leur a causé une belle peur. »

Un fait assez singulier s'est produit, il y a quelques jours, dans les communes de Landes-Genusson et Tiffauges (Vendée). Vers une heure de l'après-midi, le garde-champêtre des Landes-Genusson, envoyé par le maire de la commune, se présentait à la brigade de Tiffauges annonçant qu'un ours avait été aperçu errant sur la voie publique à dix heures du matin et se dirigeant sur Tiffauges.

Le gendarme commandant la brigade informa immédiatement M. le maire de Tiffauges, qui fit publier ce fait à son de caisse ; bientôt une dizaine de personnes armées et la gendarmerie se dirigèrent du côté indiqué, où ils reconnurent, à l'empreinte des pas, que l'ours supposé n'était en réalité qu'un sanglier. Ils revinrent alors à Tiffauges et rassurèrent la population, qui était dans la consternation la plus profonde. (Intérêt public.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

Rupture d'un fil télégraphique.

Agé aujourd'hui de 49 ans, le nommé Petitprêtre, Louis, originaire de l'arrondissement de Bar-le-Duc, a passé les premières années de sa vie dans une maison de correction, où il ne s'est guère amélioré. Depuis, il a été condamné à un mois d'emprisonnement pour vagabondage. Enclin au mal, le faisant pour le plaisir de le faire, il a laissé partout des traces de sa méchanceté. Tout en lui révèle d'ailleurs ses mauvais instincts.

Le jour du délit, le sieur Roux, cultivateur à Dissais, devant la maison duquel est planté un poteau du télégraphe, avait entendu, suivant son expression, *peter* un fil de fer ; mais le brave homme n'avait ajouté aucune importance à cet incident ; il croyait, disait-il, que ce bruit était produit par l'envoi d'une dépêche importante du gouvernement, comme il l'avait constaté, disait-il encore, dans plusieurs occasions. Mais une jeune fille qui se trouvait près de là avait remarqué le prévenu jeter d'abord une grosse pierre sur la voie du chemin de fer, puis saisir le fil du télégraphe dans cet endroit peu élevé, et le briser. Ce fait ayant été signalé à la station, une dépêche était aussitôt adressée par le télégraphe à Poitiers, et le coupable pouvait être ainsi arrêté avant son entrée dans cette ville.

Mis en présence du cultivateur dont nous avons déjà parlé, le prévenu soutint qu'il n'avait pas touché au fil de fer. Le témoin persista dans sa déposition, expliquant toutefois que Petitprêtre n'avait eu, sans doute, d'autre but qu'un sentiment de curiosité en arrêtant la dépêche qu'il voulait lire.

Ce n'est qu'après avoir été confronté avec la jeune fille qui avait été témoin du fait que le prévenu se décida à avouer ; il reconnut s'être suspendu au fil et l'avoir brisé, histoire de s'amuser un peu.

Cet amusement, qui avait interrompu la correspondance du télégraphe, valut à Petitprêtre 4 mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende.

C'est pour la première fois que le tribunal appliquait la loi en cette matière.

LE ROSSIGNOL ET LE PAON

FABLE.

Étrennes à mes amis et à mes détracteurs.

C'était le premier jour du mois le plus aimé,  
De celui qui nous rend l'air tiède et parfumé.  
De pays fort lointains, l'hirondelle accourue,  
S'élançait dans l'azur jusqu'à perte de vue.  
De l'hiver rigoureux, bien trop lent à finir,  
Il ne nous restait plus qu'un âpre souvenir.  
Le ciel vaste était pur et le soleil splendide.  
La Loire ne portait pas une seule ride...  
La fieuuse en plein air dévidait l'écheveau,  
Le produit du travail de son léger fuseau.  
Des marmots enlacés, simulant une joute,  
L'un sur l'autre tombés, se roulaient dans la route.  
Certes, ils n'étaient pas de ces mieux habillés ;  
Je doute s'ils étaient même débarbouillés.

Ce rustique tableau, scène gaie, éphémère,  
Était semblable à ceux que nous a peints Homère.  
Quand la feuille nouvelle a rendu l'arbre vert,  
Le chantre le plus pur redonne son concert.

Quelques oiseaux bruyants, chardonnerets, linottes,  
Silencieux, discrets, retenaient tous leurs notes...

Alors, en ce moment, caché dans un thuya,  
Le touchant rossignol dit son *alleluia*.

Qui n'a pas écouté ses cadences perlées  
Et ses gammes si bien conduites et filées !

Je me disais : Comment d'un aussi frêle corps  
Peut-il autant sortir de sublimes accords ?

Dieu seul le sait, puisque seul il a su le faire.  
Je laisse aux plus savants d'expliquer ce mystère.

Ses trilles éclatants, plus souples que l'osier,  
Ruisselaient sans effort de son petit gosier.

Mais c'est surtout à l'un ou l'autre crépuscule  
Que son âme s'épand et que sa voix module

Ses chants improvisés dont il tient le secret,  
Elans passionnés et larmes de regret.

Lorsqu'il change de clef, tout en lui se déploie :  
Le chant rend aussi bien la douleur que la joie.

Comme il sait bien suspendre et donner un arrêt,  
Ce puissant maestro de la vaste forêt !

L'artiste ailé reprend sa fougueuse cascade  
De tons et demi-tons qui forment son aubade ;

Et s'il ne dit plus rien quand vient le point du jour,  
C'est qu'il s'est affaissé sous le poids de l'amour...

Charmant léger ténor, soliste incomparable,  
Je bisse et j'applaudis ta chanson adorable.

Deux divas seules t'ont imité, ressentit :  
Vos noms sont immortels, — *Malibran* et *Patti*.

Harpe de Pergolèse et luth de Métastase,  
Des vrais diotétrants vous causerez l'extase,

Quand le silence sera tel  
(Sur la grande scène française)

Que celui qu'obtenait Rachel  
En déclamant la *Marseillaise*...

Oeuvres de Boïeldieu, Donizetti, Mozart,  
Vous nous avez prouvé jusqu'où peut tendre l'art.

Vois quelle est ta puissance, ô divine harmonie !  
Les pleurs les plus doux sont versés pour ton génie...

Eh bien, malgré tout le talent  
Du doux charmeur, du virtuose,  
La nullité, qui toujours glose,  
Veut être juge absolu.

Le paon jaloux seul fit la moue.  
Son amour-propre étant heurté,  
Il se prit à faire la roue,  
Emblème de la vanité.

Pour rendre son plumage, il faudrait un Esope.  
Ses tons harmonisés, ses chatoyants reflets

Variaient en donnant des changements complets,  
Ainsi que les produit un kaléidoscope...

L'orgueilleux évitait de regarder ses pieds ;  
En marchant, il faisait osciller son aigrette,

Prétentieux autant qu'une espigle soubrette  
Taquinant tour à tour deux novices troupiers.

Quand donc disparaîtront l'aplomb de l'ignorance,  
La sottise à l'esprit faisant la concurrence ?

Qui ne sait que les cris aigus et faux du paon  
A bout portant pourraient nous briser le tympan ?

Ce roi de la fierté, sombre, pédant, farouche,  
Consentit cependant à desserrer la bouche.

D'où sort, dit-il, cet oiseaulet ?  
Ce babillard impitoyable

Pense-t-il nous être agréable ?  
Est-on plus affreusement laid,  
Plus mal doué, plus rachitique ?

A peine visible à l'œil nu,  
Qui sait d'où diable il est venu  
Pour nous radoter son cantique.

Penserait-il qu'on a besoin de lui ?  
Voyez de quel cet histrion se mêle !

Quel intrigant ! Allons, dès aujourd'hui  
Tu vas boucler tes malles, philomèle.

Alors, poussant un cri rauque, et de lui content,  
Il s'écria : Voyez, n'en fais-je pas autant ?

Hélas ! le vrai talent, qui charme et nous attire,  
Sera toujours en butte aux traits de la satire.

Si ces vers sont assez frappants,  
La morale ici nous démontre

Qu'en France et partout on rencontre  
Moins de rossignols que de paons.

C'est triste, assurément, et cependant qu'y faire ?  
Sourire de pitié ? — plus sage est de se taire.

Villebriennier, près Saumur, 31 décembre 1875.

CH. MARCHAND.

UN SONNET D'ACTUALITÉ.

Lui.

Est-il brun ? Je l'ignore. Ou châtain ? que m'importe !

Est-ce un œil noir ou bleu qu'il tient sur moi levé ?

Je ne sais ; mais mon cœur bat d'une étrange sorte

Quand son pas vif résonne en frappant le pavé.

S'il passe inattentif sans heurter à ma porte,

Je souffre... en mon sommeil à lui j'avais rêvé !

S'il entre... à sa rencontre un élan me transporte ;

Jamais il ne me semble assez vite arrivé !

Il verse la lumière et l'ombre sur ma voie ;

Il dispense à mes jours la tristesse ou la joie.

Au drame de ma vie infatigable acteur,

Ah ! lorsqu'il tient mon âme à sa voix suspendue,

Qu'il sent ma main trembler vers la sienne tendue,

Croyez-vous qu'il s'émeuve ?... Eh ! non... c'est le facteur !

## Faits divers.

On lit dans l'*Indépendance* de Saint-Brieuc :

« Cette nuit (dimanche à lundi), à 4 heures 3/4, le signal lugubre du feu retentissait dans les rues de notre ville. Un incendie des plus intenses venait de se déclarer au théâtre. Dans les rangs pressés de la population accourue au premier cri d'alarme, se trouvaient les diverses autorités et le clergé. Les troupes, les officiers de la garnison et M. le général Noël secondaient de tous leurs efforts les mesures prises en vue, sinon d'arrêter, du moins de limiter l'action effrayante du feu.

« A 5 heures 1/4, on était maître du feu, et les chaînes ont cessé de fonctionner. Les pompiers seuls ont continué, avec la troupe, à travailler à l'extinction des décombres, qui brûlent encore.

« Le théâtre, qui avait été inauguré en juillet 1860, était assuré pour la somme de 60,000 fr., dont 45,000 fr. pour le mobilier et 15,000 fr. pour l'immeuble à la Compagnie le *Phénix*.

\*\*

On annonce la mort de M. Charles Laffite, qui a succombé à une apoplexie dont il avait été frappé il y a environ deux mois. M. Charles Laffite était le frère cadet de Jacques Laffite, le célèbre banquier et homme politique. Il entra jeune dans les affaires et fut mêlé à la fondation des premiers chemins de fer en France. Il fut nommé député sous la monarchie de Juillet, mais ne resta pas longtemps à la Chambre.

L'un des fondateurs du Jockey-Club français, il possédait une écurie de courses fort célèbre, pour laquelle il fut longtemps associé au baron Nivière. Les deux associés avaient pris pour raison sociale le pseudonyme de major Fridolin. Dans ces dernières années, M. Charles Laffite était resté seul propriétaire de cette écurie de courses, vendue il y a quelques mois seulement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Bulletin Financier.

Paris, 30 décembre.

Marché relativement excellent, les rentes reprennent d'une manière sensible et il y a lieu de croire que la liquidation se fera dans de bonnes conditions.

Le 5 0/0, qui faisait 104,20 hier, est arrivé aujourd'hui à 104,30 et s'y est maintenu avec la plus grande fermeté.

Le 3 0/0 a gagné encore 5 cent., et il s'est traité d'assez nombreuses affaires à 65,85.

20 cent. de hausse sur l'Italien qui restait hier à 73,30 et qui fait ce soir très-facilement 73,50.

Le Turc fait 23,65, mais, comme depuis longtemps d'ailleurs, ce cours est purement nominal. Les Lots font 59,50.

Le Crédit mobilier a encore un peu faibli aujourd'hui, car il reste à 493,75, mais nous persistons à penser que le cours de 200 et même celui de 240 ne tarderont pas à revenir.

Le Pérou s'est amélioré et nous l'avons vu demandé aujourd'hui à 34 1/2.

La Banque de Paris a gagné 2 fr. 50 et fait 1107,50, et la Banque ottomane 1 fr. 25, ce qui la met à 463,75.

Les Autrichiens font 672,50.  
Extérieure espagnole, 18 ; Intérieure espagnole, 16.

## LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

### ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES ? mazurka.

FRANCE ADORÉE ! Marche française.

COEUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.

JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein :

Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

**LUNDI 3 janvier 1876.**

**Le Forgeron de Châteaudun**

Drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet. (Épisode des guerres de 1870.)

1<sup>er</sup> acte : *Les Fiancés*. — 2<sup>e</sup> acte : *La Guerre est déclarée !!* (19 juillet 1870). — 3<sup>e</sup> acte : *Le Cuirassier de Reischaffen* (août 1870). — 4<sup>e</sup> acte : *Les Espions* (octobre 1870). — 5<sup>e</sup> acte : *Le Bombardement de Châteaudun*.

Le spectacle sera terminé par :

**L'Homme n'est pas parfait**, vaudeville en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

**AVIS.** — Les maîtres couvreurs de la ville de Saumur demandent des OUVRIERS capables, en leur offrant le prix d'Angers et de Tours.

S'adresser chez MM. DUPAYS, MÉNIER, COSTEAU, TAFFOREAU, FRÉMON et BRETON, maîtres couvreurs.

Le succès réel obtenu par l'*Opinion* a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'*Opinion* offre à ses abonnés, tous les jours non fériés :

DEUX JOURNAUX pour le prix D'UN SEUL.

Le journal de quatre pages contient :

1<sup>er</sup> Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée : On a pu lire dans l'*Opinion* le discours prononcé par M. Thiers à Arcahon, transmis *in extenso* par le télégraphe ;

le récit de l'inauguration du monument de Mars-la-Tour, celui de l'inauguration de la Faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Carpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creuzot, etc., etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'*Opinion* ;

2<sup>o</sup> Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains ; *Compte rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3<sup>o</sup> Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal ;

4<sup>o</sup> Une partie littéraire, ouverte à tous les talents : MM. Alexandre Dumas et Jules Favre viennent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'*Opinion* ;

5<sup>o</sup> Une partie scientifique fort remarquable ;

6<sup>o</sup> Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le supplément de deux pages contient :

1<sup>er</sup> Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées ;

2<sup>o</sup> Des échos de Paris, nouvelles du sport, nouvelles de province et de l'étranger ; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'*Opinion* ;

3<sup>o</sup> Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des comptes rendus télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger ;

4<sup>o</sup> Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 16 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-spécimen à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions,

gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellauro, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalésière, je ressens une nouvelle vigueur ; la laryngite dont je souffrais depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 grammes. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles. et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M. CONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmacien et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalésière Du Barry, sur les étiquettes. (56)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — — —  
1 — 40 — du soir.  
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 30 minutes du matin.  
10 — 30 — — —  
12 — 30 — du soir.  
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % j. décemb.	65 85	10		Soc. gén. de Cr. Ind. et	730	5		Canal de Suez, j. janv. 70.	743 75	8 75					
4 1/2 % j. septembr.	96	75		comm., 125 fr. p. j. nov.	192 50	3 75		Crédit Mobilier, j. juillet.	705	12 50					
5 % j. novembr.	104 30	05		Crédit Foncier d'Autriche	500	5		Société autrichienne, j. janv.	671 25	3 75					
Obligations du Trésor, t. payé.	477			Crédit Foncier d'Autriche	320			OBLIGATIONS.							
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			Est, j. janv. aodt.	372 50	2 50		Orléans	324						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	962 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerr.	319 50						
— 1865, 4 %	500			Midi, j. juillet	723 75	1 25		Est	310 50						
— 1869, 3 %	367 50			Nord, j. juillet	1305			Nord	326						
— 1871, 3 %	344 75	1 75		Orléans, j. octob.	997 50	1 25		Ouest	319						
— 1875, 4 %	465			Ouest, j. juillet, 65.	622 50	1 25		Midi	316 50						
Banque de France, j. juillet	3820	5		Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Deux-Charentes	285						
Comptoir d'escompte, j. aodt.	620			Société parisienne du Gaz.	1070	5		Vendée	230 50						
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	495			Société Immobilière, j. janv.	25	1		Canal de Suez	520						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, j. juill.	310										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	2 50													

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 20 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 1 — — — omnibus.  
1 — 33 — — — soir,  
4 — 19 — — — express.  
7 — 17 — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — omnibus.  
9 — 41 — — — express.  
4 — 44 — — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément. Commune de Dampierre, rue Morin.

1<sup>re</sup> Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2<sup>o</sup> Un jardin, bien affrûité, contenant 12 ares.

3<sup>o</sup> Un clos de vigne blanche, contenant 55 ares.

4<sup>o</sup> Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.

S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

**UN JARDIN**

Rue Saint-Lazare, 54. S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de Lorraine, Composée de : Caves, cuisine, bûcher en sous-bassement, salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée ; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage ; grenier sur le tout ; Jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire. (632)

**A VENDRE LE CHATEAU DE SOUZAY**

BELLES CAVES, CUVES, Jardin, terres et vignes.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 9 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, En la propriété de l'Ile-Oger, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

A la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. MARC-THIBAS GAUTHIER, juge de paix retraité.

**On vendra :**

Mobilier de toute sorte, literie, linge, batterie de cuisine, outils, instruments de jardinage, paille, foin, avoine, vins et futailles ; Cheval, charrette, voiture et autres objets ; Bibliothèque d'environ 800 volumes, comprenant ouvrages de droit, philosophie, littérature et histoire. (635)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, Située rue Royale, n° 1, Occupée par M. Picherit-Dunan, Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au-dessus, cuisine, cour, remise, grande cave et grand magasin. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A VENDRE D'OCCASION, BON PIANO**

S'adresser rue Verte, n° 12.

**AVIS**

La Direction générale du COMPTOIR COMMERCIAL, dont le siège a toujours été, jusqu'à présent, à Rouen, est transférée à Saumur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876. M. G. DOUSSAIN, directeur général, quai de Limoges, 49, à Saumur. (650)

**AVIS**

M<sup>me</sup> veuve RIBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

**RIELLANT**

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**ALMANACH DU MAGASIN PITTORESQUE**

POUR 1876. Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE. PRIX, pour Paris, 50 cent. — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1876 : Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du *Magasin pittoresque* ;

Ou réunis en collection, par volumes contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se paient également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**LES MODES PARISIENNES**

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris. Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT  
1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;  
2<sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.  
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT  
1<sup>o</sup> Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;  
2<sup>o</sup> Chaque mois, la double planche de Patrons ;  
3<sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.  
UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.